



Sologne des Étangs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal

Mercredi 9 avril 2025

19h00

Salle de réunion

Domaine de Villemorant

Table des matières

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2025	3
2) BUDGET - FINANCES	3
<i>a) Comptes de gestion.....</i>	<i>3</i>
<i>b) Comptes administratifs 2024</i>	<i>3</i>
<i>c) Affectation des résultats.....</i>	<i>4</i>
<i>d) Révision de la participation annuelle aux activités périscolaires.....</i>	<i>4</i>
<i>e) Attribution des subventions 2025</i>	<i>4</i>
<i>f) Vote des taux d'imposition 2025.....</i>	<i>5</i>
<i>g) Vote des budgets principal et annexes 2025.....</i>	<i>6</i>
<i>h) Bilan des cessions et acquisitions de l'année 2024.....</i>	<i>6</i>
3) SPANC : RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DU SERVICE 2024	6
4) GENS DU VOYAGE : PARTICIPATION 2025 A LA MISSION DE MEDIATION PAR TZIGANE HABITAT	6
5) TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES	9
ANNEXES	9

*Le Conseil communautaire de la Sologne des Étangs s'est réuni,
sous la Présidence de Madame Agnès THIBAUT, le mercredi 9 avril 2025, à dix-neuf heures,
à la salle de réunion du château de Villemorant
sur Convocation en date du 27 mars 2025 accompagnée de l'ordre du jour.*

Membres en exercice : 27 conseillers + 2 suppléants

Présents :

Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Dominique GARDY, Laurence LASSUS, Eric FASSOT, Agnès THIBAUT, Philippe AGULHON, Pascal LIEUVE, Eric MORAND, Hubert AZEMARD, Guillaume GIOT, Joëlle ANDREOLETTI, Grégory LUNEAU, Marielle LELAIT, Christian LEONARD, Alain CHAUVET, Daniel BORYSKO, François d'ESPINAY-SAINT LUC, Nicolas DEGUINE, Martine RUET, Hubert CHEVALLIER, Dominique HERPIN, Daniel LOMBARDI.

Excusés : néant

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre GUEMON donne pouvoir à Laurence LASSUS, Jean-Pierre AMOUREUX donne pouvoir à Agnès THIBAUT, Christine JAVARY donne pouvoir à Christian LEONARD.

Nombre de membres présents : 23

Suffrages exprimés : 26

Désignation d'un secrétaire de séance : Evelyne Foucher

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2025

DELIBERATION

Le procès-verbal de la séance du 26 mars st approuvé à l'unanimité de personnes présentes et représentées.

2) BUDGET - FINANCES

Présentation de la note de synthèse relative aux votes des Comptes de gestion, comptes administratifs 2024, budgets principal et annexes 2025, ainsi que le bilan des cessions et acquisitions de l'année 2024.

Note de synthèse annexée au présent procès-verbal.

DELIBERATIONS

a) Comptes de gestion

L'ensemble des comptes de gestion 2024 des budgets principal et annexes (Ecoparc, RSP, pôle de Santé, SPANC, Environnement-déchets), sont présentés en annexe à ce procès-verbal.

Ils sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

b) Comptes administratifs 2024

La Présidente donne la parole au 1^{er} vice-président, Philippe AGULHON, et elle quitte la salle.

Le vice-président présente successivement les résultats des comptes administratifs des budgets principal et annexes (Ecoparc, RSP, pôle de santé, SPANC, environnement-déchets) et les soumet au vote de l'Assemblée délibérante.

Ces résultats sont présentés en annexe de ce procès-verbal.

L'ensemble des budgets principal et annexes sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

La Présidente revient dans la salle du Conseil et reprend sa place.

c) Affectation des résultats

Les affectations de résultats de l'ensemble des budgets principal et annexes sont présentées à l'Assemblée délibérante.

Ils sont annexés à ce procès-verbal.

Lecture faite de l'ensemble des résultats, l'Assemblée les approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

d) Révision de la participation annuelle aux activités périscolaires

Il est proposé au Conseil communautaire d'augmenter de 0,5 € / jour / enfant la participation de la Communauté de communes aux activités périscolaires.

Cette augmentation fait évoluer le budget prévisionnel de 28 590 € à 31 449 €, soit une augmentation de 2 859 € entre 2024 et 2025.

A l'unanimité des personnes présentes et représentées, l'Assemblée approuve l'augmentation de 0,5 € la participation par jour et par enfant de la Communauté de communes aux associations Familles Rurales qui animent les centres de loisirs du territoire.

e) Attribution des subventions 2025

Il est proposé au Conseil communautaire de prévoir les crédits pour les subventions aux associations comme suit.

Après en avoir discuté, les membres de l'Assemblée approuvent à l'unanimité des personnes présentes et représentées, le tableau suivant.

associations	voté 2024	réalisé	Crédits 2025
Maison du Cerf	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Millan'cyclisme	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
ADT (Marque Sologne)	5 106,00 €	4 084,80 €	6 127,20 €
Tsigane Habitat	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €
TOTAUX	72 456,00 €	54 335,80 €	26 127,20 €

f) Vote des taux d'imposition 2025

➤ Taxes directes locales pour 2025

La Communauté de Communes doit procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025. Il est proposé de délibérer pour maintenir les mêmes taux que ceux votés en 2024 :

- Taux de cotisation foncière des entreprises unique ou de zone : 20,16%
- Taux pour la taxe foncière bâtie additionnelle : 0%
- Taux pour la taxe foncière non bâtie additionnelle : 2,32%
- Taux pour la taxe d'habitation additionnelle : 9,41%

Les taux d'imposition tels que présentés pour 2025, sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

François d'Espinay Saint- Luc précise qu'il serait bon de s'interroger sur la pertinence de mettre en place une taxe GEMAPI.

Agnès Thibault indique qu'il sera opportun d'y réfléchir pour le prochain budget.

➤ Taux de TEOM 2025 pour le SIEOM de Mer et le SMICTOM de Sologne

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver les taux de TEOM pour le SIEOM de Mer et le SMICTOM de Sologne, comme suit :

SIEOM DE MER

Communes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
DHUIZON	1 236 075,00 €	11,44	141 383,16 €
MILLANCAY	804 040,00 €	10,98	88 269,24 €
MONTRIEUX	595 703,00 €	12,86	76 623,36 €
NEUNG SUR BEUVRON	1 298 926,00 €	11,49	149 219,64 €
VERNOU	601 558,00 €	11,80	70 963,68 €
VEILLEINS	227 085,00 €	8,77	19 917,72 €
TOTAL			546 376,80 €

**SMICTOM DE
LAMOTTE**

Communes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Zone unique	4 247 204,00 €	12,74	540 986,28 €
TOTAL			540 986,28 €
TOTAL SIEOM + SMICTOM			1 087 363,08 €

Les taux d'imposition de TEOM pour le SIEOM de Mer et le SMICTOM de Sologne sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes et représentées, pour l'exercice 2025.

g) *Vote des budgets principal et annexes 2025*

Les budgets sont présentés dans l'annexe à ce procès-verbal.

Ils sont présentés successivement par la Présidente.

L'ensemble des budgets principal et annexes (Ecoparc, RSP, Pôle de santé, SPANC, Environnement-déchets), sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

h) *Bilan des cessions et acquisitions de l'année 2024*

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver les bilans des cessions et acquisitions 2024 pour le budget principal et le budget annexe « Développement économique – Ecoparc ».

Ces bilans sont présentés dans l'annexe budgétaire.

A l'unanimité des personnes présentes et représentées, les bilans des cessions et acquisitions pour le budget principal et le budget annexe Développement économique – Ecoparc, sont approuvés.

3) *SPANC : RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DU SERVICE 2024*

Le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement non collectif est présenté en annexe à cette note de synthèse.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver ce RPQS pour l'année 2024.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2024, est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

4) *GENS DU VOYAGE : PARTICIPATION 2025 A LA MISSION DE MEDIATION PAR TZIGANE HABITAT*

Le bilan sur le financement de la médiation des gens du voyage fait état pour 2024 d'un surcroît d'activité. 285 stationnements illicites ont été comptabilisés, dont 200 situation résolues par l'action des médiateurs, sans prendre d'arrêté préfectoral.

85 situation ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral,

Auxquelles il faut rajouter 5 évacuations avec intervention des forces de l'ordre.

Suite à une instruction de la DGCL, les crédits de la DDETSPP sur le volet logement ne peuvent plus être employés pour financer la médiation dès 2024, au motif que les gens du voyage ne disposent pas de logement bâti fixe.

En 2024, pour maintenir la médiation, le Préfet a mobilisé une compensation exceptionnelle de 35 776 € au titre du FIPD.

Pour 2025, le coût de la médiation par Tzigane habitat reste de 53 776 €. Mais la participation des EPCI doit être revue, passant de 15 000 € annuels à 3 000 €.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le montant de cette participation pour l'exercice 2025.

Le conseil, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, approuve le montant de participation à la médiation des gens du voyage par Tzigane Habitat, à hauteur de 3 000 € au titre de l'exercice 2025.

5) TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

La Présidente explique que la CCSE cherche à se rapprocher de Cœur de Sologne et souhaiterait organiser un événement commun à destination des entreprises arrivées depuis 18 mois sur les 2 territoires des EPCI. L'idée sera d'aller rencontrer directement Cœur de Sologne pour leur soumettre l'idée.

Philippe Agulhon rajoute qu'a été évoquée l'idée de prendre contact avec des entreprises du luxe et du parfum et de s'intégrer dans ces réseaux, pour tenter de capter de nouvelles entreprises qui pourraient être intéressées par le territoire et notamment Ecoparc.

Martine Ruet : Salon des artistes dimanche 13 avril à Vernou en Sologne dans la grange restaurée

Séance close à 21h

Calendrier communautaire

Calendrier des assemblées pour le 1^{er} semestre 2025

Assemblées	dates	heures
Conseils communautaires	mercredi 21 mai 2025	19h
	mercredi 9 juillet 2025	
Conférences des maires	mardi 13 mai 2025	18h
	mardi 1 juillet 2025	

Autres réunions :

Réunion sur les Obligations légales de Débroussaillage, à destination de l'ensemble des élus du territoire, le **24 avril 2025 à 18h**.

Une réunion publique sera prévue en septembre, après l'été.

Lu et approuvé, le 14 avril 2025

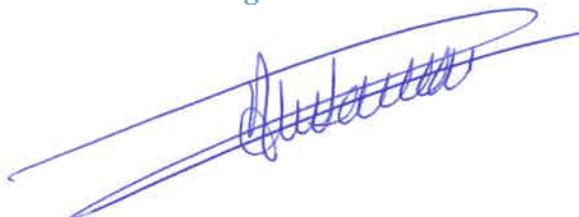
Le/la secrétaire de séance

Evelyne FOUCHER



La Présidente

Agnès THIBAUT



ANNEXES

- **Annexe 1 : Note de synthèse des comptes de gestions, comptes administratifs 2024 et budgets 2025**
- **Annexe 2 : Rapport sur la Prix et la Qualité du service d'Assainissement non collectif 2024**

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Budget principal – Communauté de communes de la Sologne des Etangs

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de communes de la Sologne des Etangs.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Créée en 2000, la Communauté de Communes de la Sologne des Étangs est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Elle regroupe 12 communes et 8743 habitants sur un territoire de 55031 hectares

Budget principal de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs

Compte administratif 2024

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres), il présente les résultats comptables de l'exercice et il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2024 de la Communauté de communes a été voté par le Conseil communautaire du 9 avril 2025.

Il se présente sous la forme suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ETANGS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	CA 2024		Charges rattachées
		Prévus	Réalisés	
011	Charges à caractère général	279 250,00 €	240 333,11 €	- €
012	Charges de personnel et frais assimilés	382 950,00 €	375 279,42 €	- €
014	Atténuations de produits	1 211 864,00 €	1 211 819,33 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	431 005,27 €	516 005,27 €	- €
65	Autres charges de gestion courante	1 476 787,89 €	309 561,97 €	- €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €	111,71 €	- €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	100,00 €	- €	- €
	SOUS TOTAL	3 782 957,16 €	2 653 110,81 €	- €
023	Virement à la section d'investissement	1 998 895,39 €		
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 781 852,55 €		2 653 110,81 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	CA 2024		Produits rattachés
		Prévus	Réalisés	
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 953 469,59 €	2 953 469,59 €	- €
013	Atténuations de charges	- €	2 121,00 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 445,25 €	3 445,25 €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	218 204,95 €	220 056,32 €	- €
73	Impôts et taxes	1 141 640,30 €	1 325 022,30 €	- €
731	Fiscalité locale	865 603,00 €	910 011,51 €	- €
74	Dotations et participations	593 057,49 €	653 577,39 €	- €
75	Autres produits de gestion courante	6 431,97 €	6 439,43 €	- €
77	Produits spécifiques	- €	94 293,22 €	- €
	SOUS TOTAL		6 168 436,01 €	- €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 781 852,55 €		6 168 436,01 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	CA 2024	
		Prévus	Réalisés
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 445,25 €	3 445,25 €
20	Immobilisations incorporelles	109 040,30 €	26 525,25 €
204	Subventions d'équipement versées	455 418,01 €	163 314,11 €
21	Immobilisations corporelles	360 512,80 €	92 698,56 €
23	Immobilisations en cours	2 437 538,48 €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 365 954,84 €	285 983,17 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	CA 2024	
		Prévus	Réalisés
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	571 708,87 €	571 708,87 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	90 000,00 €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	431 005,27 €	516 005,27 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	57 990,00 €	14 530,66 €
13	Subventions d'investissement	205 015,31 €	25 275,20 €
27	Autres immobilisations financières	11 340,00 €	- €
SOUS TOTAL		1 367 059,45 €	1 127 520,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 998 895,39 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 365 954,84 €	1 127 520,00 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année : Charges de personnel ; Achats de fournitures ; Autres charges de gestion courante : Électricité, téléphone, indemnités aux élus... ; Prestations de services ; Participations aux charges d'organismes extérieurs ; Aide sociale, Dotations aux amortissements et aux provisions ; Indemnités des élus.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...)
5. Les charges exceptionnelles
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

Les principales dépenses de fonctionnement pour 2024 sont :

Le résultat sans report de la section de fonctionnement a augmenté en 2024 passant ainsi de 96 091.05€ à 561855.61 € (delta de + 465 764.56 €).

Cette différence s'explique par le versement en 2023 de la somme de 300 000 € de subvention de fonctionnement d budget principal vers le budget annexe développement économique Ecoparc afin de couvrir par des ressources propres le remboursement de l'annuité en capital de la dette. Ce dispositif n'a pas été renouvelé en 2024 mais pourrait l'être en 2025.

D'autre part, en date du 25 septembre 2024 le conseil communautaire a opté pour des modalités de répartition du fonds péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en faveur de la Communauté de communes à hauteur de 231 412 € augmentant ainsi les recettes de la collectivité.

- Les études en vue du transfert de compétence eau et assainissement ont débuté en 2023, le montant total du marché s'élève à 114 432 €, réparti de la façon suivante :
 - Maitrise d'œuvre pour 95 520 € TTC (COLLECTIVITES CONSEILS) dont 47 040 € ont été réglés en 2024 ;
 - Assistance à maitrise d'ouvrage pour 18 912 € (DUPUET Franck) ayant débuté en 2023, 8 568 € ont été réglés en 2024.

Il reste donc un engagement de dépenses de 52 200 €.

En parallèle des subventions sont à percevoir pour un montant total de 59 080 € (47 680 € de l'agence de l'eau et 11 400 € de DDAD) mais la somme de 23 840 € a été encaissée en 2024, il reste donc 35 240 € à percevoir.

- Les travaux relatifs à la mise en conformité électrique des salles de tennis de Dhuizon et de Millancay ont été effectués pour un montant total de 6 425.96 € ;
- La prise de la politique publique pour la destruction des nids de frelons a entraîné en 2024 des dépenses à hauteur de 3 362 € contre 3 249.22 € en 2023. Nous n'avons pas de subvention pour ce dispositif, car la DDAD du département n'abonde plus cette opération.
- En 2024 le partenariat avec le Conseil Régional pour le transport à la demande a généré 2 641.38 € de dépenses contre 2 830.55 € en 2023.
- En 2024 la somme de 5 000 € a été versée au Pays de Grande Sologne dans le cadre de la convention de partenariat pour le recrutement d'un chef de projet « petites villes de demain ».
- La prise de compétence obligatoire par la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2018 de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) a généré des dépenses à hauteur de 61 620.60 € en 2024. Suite au rapport de la CLECT en 2019, le montant déduit pour l'ensemble des communes sur la dotation de compensation est de 22 086.94 €. Le montant de la contribution GEMAPI (compétence déléguée au SEBB) a augmenté de + 9 810.60 € de 2018 à 2024.
 - En l'absence de nouveaux transferts de compétences, les montants versés en 2024 pour les attributions de compensation des communes se répartissent de la manière suivante :

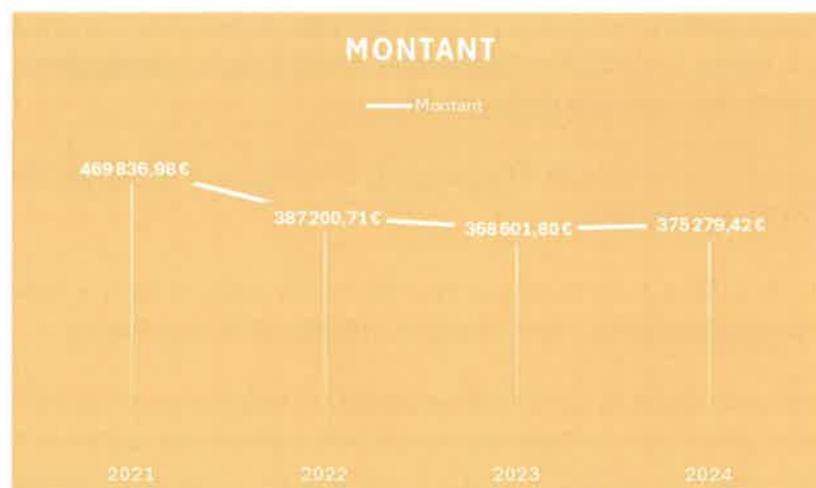
COMMUNES	ATTRIBUTIONS DEFINITIVES 2024
DHUIZON	61 859,78 €
LA FERTE BEAUHARNAIS	10 781,58 €
LA MAROLLE EN SOLOGNE	13 003,44 €
MILLANCAY	41 230,24 €
MONTRIEUX EN SOLOGNE	2 479,15 €
NEUNG SUR BEUVRON	102 659,03 €
SAINT VIATRE	37 384,59 €
VEILLEINS	1 234,15 €
VERNOU EN SOLOGNE	166 562,68 €
VILLENY	42 407,87 €
YVOY LE MARRON	2 492,36 €
MARCILLY EN GAULT	4 973,76 €
TOTAL DES VERSEMENTS	483 355,33 €
TOTAL DE LA REFACTURATION AUX COMMUNES (VEILLEINS - MONTRIEUX)	3 713,30 €

La Communauté de communes a cotisé à plusieurs organismes en 2024 :

Tiers	Objet	Montant
BOIS ENERGIE CENTRE	ADHESION 2024	60,00 €
GIP RECIA	CONTRIBUTION 2024	20 896,40 €
	<i>Refacturation aux communes</i>	14 612,40 €
GRAINE CENTRE	ADHESION GRAINE CENTRE 2024	70,00 €
OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE ET DES TERRITOIRES	COTISATION 2024	1 208,00 €
PAIERIE DEPARTEMENTAL DE LOIR ET CHER	SMO PARTICIPATION FONCTIONNEMENT 2024	3 110,00 €
ADCF	COTISATION 2024	964,48 €
SYNDICAT DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE	PARTICIPATION 2024	12 666,00 €
TOTAL		38 974,88 €

- Les charges de personnel ont diminué de façon significative entre 2021 et 2024 à hauteur de 94 557.56 € dû notamment à la fin du salariat de plusieurs postes (chargé de mission développement économique, ingénieur (technique), puis la fin du salariat des deux médecins de Dhuizon en 2023.

Evolution des charges de personnels de 2021 à 2024



➤ Les subventions de fonctionnement pour 2024 se répartissent de la façon suivante :

Tiers	Objet	Montant
ADOLESCENTRE FAMILLES RURALES	SUBVENTION CCSE TOUSSAINT 2023	700,00 €
FAMILLES RURALES DE LA MAROLLE	SUBVENTION CCSE TOUSSAINT 2023	684,00 €
FAMILLES RURALES DHUIZON	SUBVENTION CCSE TOUSSAINT + MERCREDI SEPTEMBRE - DECEMBRE 2023	996,00 €
FAMILLES RURALES LA FERTE	SUBVENTION CCSE TOUSSAINT + MERCREDI SEPTEMBRE - DECEMBRE 2023	1 476,00 €
ADOLESCENTRE FAMILLES RURALES	SUBVENTION CCSE FEVRIER 2024	700,00 €
FAMILLES RURALES DE LA MAROLLE	SUBVENTION CCSE FEVRIER 2024	760,00 €
FAMILLES RURALES DHUIZON	SUBVENTION CCSE FEVRIER 2024 + MERCREDIS JANVIER A AVRIL 2024	1 125,00 €
FAMILLES RURALES LA FERTE	SUBVENTION CCSE FEVRIER 2024 + MERCREDIS JANVIER A AVRIL 2024	1 690,00 €
ADOLESCENTRE FAMILLES RURALES	SUBVENTION CCSE AVRIL 2024	1 320,00 €
FAMILLES RURALES DE LA MAROLLE	SUBVENTION CCSE AVRIL 2024	985,00 €
FAMILLES RURALES DHUIZON	SUBVENTION CCSE AVRIL 2024	275,00 €
FAMILLES RURALES LA FERTE	SUBVENTION CCSE AVRIL 2024	780,00 €
ADOLESCENTRE FAMILLES RURALES	SUBVENTION CCSE JUILLET + SEJOUR AOUT 2024	2 150,00 €
FAMILLES RURALES DE LA MAROLLE	SUBVENTION CCSE JUILLET 2024	3 815,00 €
FAMILLES RURALES LA FERTE	SUBVENTION CCSE JUILLET + AOUT + MERCREDIS DE MAI A JUILLET 2024	3 600,00 €
FAMILLES RURALES DHUIZON	SUBVENTION CCSE JUILLET + MERCREDIS MAI A JUILLET 2024	2 010,00 €
ADOLESCENTRE FAMILLES RURALES	SUBVENTION CCSE TOUSSAINT 2024	600,00 €
FAMILLES RURALES DE LA MAROLLE	SUBVENTION CCSE TOUSSAINT 2024	1 100,00 €
FAMILLES RURALES LA FERTE	SUBVENTION CCSE TOUSSAINT 2024	1 250,00 €
YVOY LE MARRON (COMMUNE DE)	SUBVENTION CCSE MERCREDI JANVIER A JUILLET 2024	2 310,00 €
ADOLESCENTRE FAMILLES RURALES	SUBVENTION CCSE NOEL 2024	105,00 €
FAMILLES RURALES LA FERTE	SUBVENTION CCSE - MERCREDI DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2024	1 745,00 €
YVOY LE MARRON (COMMUNE DE)	SUBVENTION CCSE MERCREDI SEPT A DEC 2024	1 225,00 €
Sous total subvention centre de loisirs		31 401,00 €
KLOTZ Clara	AIDE Bafa	100,00 €
GAUSSANT Elodie	AIDE Bafa	100,00 €
DENIEL Marie	AIDE Bafa	100,00 €
CAILLAULT Dorian	AIDE Bafa	50,00 €
Sous total subvention Bafa		350,00 €
MAISON DU CERF ASSOCIATION	SUBVENTION MAISON DU CERF - DELIBERATION 2024-47	15 000,00 €
AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	PARTENARIAT MARQUE SOLOGNE 2024 - ACOMPTE 80% DE 2024	4 084,80 €
MILLAN CYCLISME ASSO	SUBVENTION MILLAN CYCLISME - DELIBERATION N°2024/47	2 000,00 €
ECOLE DE MUSIQUE DE LA SOLOGNE DES ETANGS	SUBVENTION ECOLE DE MUSIQUE SOLOGNE DES ETANGS - DELIBERATION N°2024/47	2 200,00 €
UCPS - UNION POPULAIRE POUR LA CULTURE POPULAIRE	SUBVENTION UCPS - DELIBERATION N°2024/67	10 000,00 €
TSIGANE HABITAT SOLIHA CVL	SUBVENTION 2024	1 500,00 €
CIAS	SUBVENTION 2024	8 500,00 €
Sous total subvention diverse		43 284,80 €
TOTAL GENERAL		75 035,80 €

➤ Evolution des dotations entre 2021 et 2024

Dotations	2021	2022	2023	2024
Impôts directs locaux	581 149.00 €	603 247.00 €	669 889.00 €	703 687.00 €
Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	220 676.00 €	238 361.00 €	237 776.00 €	0.00€
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	30 004.00 €	24 075.00 €	25 679.00 €	26 199.00 €
Contribution forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	82 430.00 €	97 900.00 €	115 153.00 €	120 879.00 €
Fraction de TVA	757 895.00 €	830 754.00 €	845 673.00 €	0.00 €
Fonds de péréquation des ressources (FPIC)				231 412.00 €
Fraction compens. TFPB, taxe d'habitation sur les résid. Princip.				845 625.00 €
Fraction compensatoire de la CVAE				234 848.00 €
Autres contributions directes				12 281.00€
Compensation au titre des exonérations de TF				75 516.00€
Dotation d'intercommunalité	216 649.00 €	216 515.00 €	215 441.00 €	215 911.00€
Dotation de compensation des groupements	226 172.00 €	221 911.00 €	219 927.00 €	216 489.00€
Autres compensations – Perte CET	77 473.00€	82 748.00 €	82 221.00 €	0.00 €
Autres				
Reversement FNGIR	- 719 040.00 €	- 719 040.00 €	- 719 040.00 €	- 719 040.00 €
TOTAL	1 473 408.00 €	1 596 471.00 €	1 692 719.00€	1 963 807.00€

Nous constatons une augmentation de 271 088 € du montant des dotations entre 2023 et 2024 lié notamment à l'encaissement du fonds de péréquation en 2024 (FPIC). Sans le FPIC le montant des dotations serait de 1 732 395 € soit une augmentation par rapport à 2023 de + 39676 €.

Le montant de la taxe de séjour est de 46 965.51 € contre 42 604 € en 2023.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

➤ PLUI

La mission d'accompagnement à la mise en œuvre du PLUI a été confiée à Monsieur Alain DELARBRE, vacataire à la Communauté de communes depuis 2021.

Le montant total du marché confié à SIAMURBA s'élève à 219 918 € TTC. Depuis 2017, le montant des dépenses réglées s'élève à 142 402.95 € dont 20 844.25 € a été payé en 2024. Les restes à réaliser s'élèvent à 77 515.05 € TTC.

➤ PLU de Dhuizon

Le cabinet SIAMURBA a été missionné dans le cadre de l'adaptation du PLU de DHUIZON pour le projet de l'étang de Veillas. La mission a été entièrement réglée pour 11 340 €. Cette mission sera totalement refacturée à l'entreprise Cabanes nature et SPA, à l'origine de cette demande, en 2025.

➤ Aménagement paysager de la maison du Cerf

En 2024, les travaux pour la valorisation de la maison du cerf ont été payés à hauteur de 37 912.80 € et une subvention LEADER de 25 275.20 € a été encaissée.

➤ Rénovation du court de tennis de Marcilly en Gault

Les travaux de rénovation du court extérieur de Marcilly-en-Gault ont été effectués en 2024 pour un montant total de 53 723.76 €.

➤ Fonds de concours

FONDS DE CONCOURS AU 11/03/2025

Communes	Enveloppe initiale possible	Déduction route touristique	Enveloppe disponible	Fonds de concours attribué par délibération	Versement effectué	Solde à verser sur montant attribué	Enveloppe restante
MILLANCAY	100 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	- €
VILLENY	100 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	- €
LA FERTE BEAUHARNAIS	100 000,00 €	12 557,21 €	87 442,79 €	87 441,93 €	63 652,93 €	23 789,00 €	0,86 €
LA MAROLLE EN S	100 000,00 €		100 000,00 €	51 986,00 €	19 730,00 €	32 256,00 €	48 014,00 €
MONTRIEUX EN S	100 000,00 €		100 000,00 €	42 259,54 €	42 259,54 €	- €	57 740,46 €
SAINT VIATRE	100 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	- €
VEILLEINS	100 000,00 €		100 000,00 €	51 500,00 €	51 500,00 €	- €	48 500,00 €
DHUIZON	100 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	- €
VERNOU EN S	100 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	- €	- €
NEUNG SUR BEUVRON	100 000,00 €	28 816,04 €	71 183,96 €	71 183,00 €	71 183,00 €	- €	0,96 €
YVOY LE MARRON	100 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	63 375,00 €	36 625,00 €	- €
MARCILLY EN G	100 000,00 €		100 000,00 €	7 631,11 €	7 631,11 €	- €	92 368,89 €
TOTAUX	1 200 000,00 €	41 373,25 €	1 158 626,75 €	912 001,58 €	819 331,58 €	92 670,00 €	246 625,17 €

En 2024 ce sont les communes de la Ferté Beauharnais, Marcilly-en-Gault, Veilleins et Neung sur Beuvron qui ont perçu des fonds de concours pour un montant global de 150 314.11 €.

La commune de Vernou-en-Sologne a perçu une subvention de 13 000 € pour son plateau multisports.

Affectation du résultat du Budget Principal 2024 :

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 3 515 325,20 €

Affectation à l'excédent d'investissement reporté : 841 536,83 €



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – Budget annexe Développement économique ECOPARC

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de communes de la Sologne des Etangs.

Ecoparc, budget annexe de la Communauté de communes, a été créé au sein d'un domaine de 50 ha structuré autour du château de Villemorant à Neung-sur-Beuvron. Il s'agit d'une pépinière d'entreprises avec des services partagés et un accompagnement aux créateurs d'entreprises. Les bâtiments annexes au château ont progressivement été restaurés pour proposer aujourd'hui 1000 m² de bureaux et 1000 m² d'ateliers en location. 20 ha de terrains ont été viabilisés le long de la RD 923. Ecoparc accueille une vingtaine d'entreprises pour 200 emplois. La zone d'activités est labellisée Très Haut Débit et propose l'accès à un réseau de chaleur bois.

Budget annexe ECOPARC

• Compte administratif 2024

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres), il présente les résultats comptables de l'exercice et il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2024 du budget annexe Développement Economique Ecoparc a été voté par le Conseil communautaire du 9 avril 2025.

Il se présente sous la forme suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Compte	CA 2023	CA 2024		Charges rattachées
			Prévus	Réalisés	
002	Résultat de fonctionnement reporté	602 798,76 €	420 125,89 €	420 125,89 €	- €
011	Charges à caractère général	150 663,61 €	162 945,00 €	140 063,79 €	39,01 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	76 989,29 €	77 240,84 €	76 940,84 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	279 133,33 €	187 190,27 €	325 633,08 €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	8 157,34 €	8 157,34 €	- €
66	Charges financières	20 848,93 €	17 502,91 €	17 502,91 €	- €
67	Charges spécifiques	- €	- €	- €	- €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 630,30 €	542,66 €	280,08 €	- €
SOUS TOTAL				988 703,93 €	39,01 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 132 064,22 €	873 704,91 €		988 742,94 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Compte	CA 2023	CA 2024		Produits rattachés
			Prévus	Réalisés	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 494,93 €	47 494,93 €	47 494,93 €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	94 855,67 €	89 784,16 €	88 544,44 €	- €
74	Dotations et participations	300 000,00 €	587 700,88 €	2 500,00 €	- €
75	Autres produits de gestion courante	168 362,54 €	146 724,94 €	137 994,97 €	1 564,63 €
77	Produits spécifiques	101 225,19 €	2 000,00 €	143 359,66 €	- €
SOUS TOTAL				419 894,00 €	1 564,63 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		711 938,33 €	873 704,91 €		421 458,63 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	- 567 284,31 €
-----------------------------	----------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Compte	CA 2023	CA 2024		
			Prévus	Réalisés	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	371 112,52 €	211 061,06 €	211 061,06 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 494,93 €	47 494,93 €	47 494,93 €	
041	Opérations patrimoniales	- €	3 841,78 €	3 841,78 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	166 031,18 €	174 295,84 €	169 752,42 €	
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	
204	Subventions d'équipement versées	7 500,00 €	6 001,00 €	6 001,00 €	
21	Immobilisations corporelles	12 961,36 €	23 618,60 €	20 618,56 €	
23	Immobilisations en cours	- €	11 264,40 €	9 387,00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		605 099,99 €	477 577,61 €	468 156,75 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Compte	CA 2023	CA 2024		
			Prévus	Réalisés	
024	Produits des cessions d'immobilisations	- €	140 000,00 €	- €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	279 133,33 €	187 190,27 €	325 633,08 €	
041	Opérations patrimoniales	- €	3 841,78 €	3 841,78 €	
13	Subventions d'investissement	- €	27 304,40 €	- €	
16	Emprunts et dettes assimilées	24 041,84 €	28 377,40 €	20 981,86 €	
23	Immobilisations en cours	- €	- €	11 264,40 €	
27	Autres immobilisations financières	90 863,76 €	90 863,76 €	90 863,76 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		394 038,93 €	477 577,61 €	452 584,88 €	

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	- 15 571,87 €
-----------------------------	---------------

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la zone d'activité d'Écoparc, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (Achats de fournitures ; Autres charges de gestion courante : Électricité, téléphone, nettoyage ; Prestations de services ; Dotations aux amortissements et aux provisions ; remboursement des emprunts).

Les dépenses et les recettes de fonctionnement

Le déficit de fonctionnement augmente encore en 2024 passant de 182 672.87 € en 2023 (lié au versement de la subvention de fonctionnement de 300 000 € du budget principal) à - 147 158.42 € (résultat sans report).

Les produits des loyers enregistrés ne sont pas à la hauteur des dépenses de fonctionnement nécessaires à la gestion d'Écoparc, d'autre part les amortissements et les emprunts liés aux investissements réalisés jusqu'à présent grèvent également ce budget.

➤ Quelques chiffres sur les dépenses de fonctionnement effectuées en 2024 :

- Remplacement des compteurs de la chaufferie bois : 6 163.58 € HT
- Réparation chaufferie bois + fuel : 2 695.81 € HT
- Remplacement spot allée principale : 1 051.60 € HT
- Démolition poteaux ancien portail entrée pour course vélo : 600 € HT
- Remplacement chauffe-eau CEDREM + Crèche : 2 038.71 € HT
- Réparation suite dégât des eaux Atelier relais : 1 882.00 € HT
- Réparation et entretien tracteur, broyeur et camion : 3 045.81 € HT

- Les frais d'huissier et d'avocat dans le cadre des impayés de l'entreprise BADIER s'élèvent à 2265.60€ auxquels s'ajoutent les frais d'arrêt à partie et commandement aux fins de saisie vente pour 3 563.74€, soit un total de 5 829.34 €. En parallèle la trésorerie nous a demandé d'annuler les titres de recettes de l'entreprise BADIER à hauteur de 2 055.35 €, qui n'entraient pas dans la procédure d'expulsion ;
- Nous avons également passé en non-valeur les impayés de l'entreprise GIMEL suite à son décès pour 4 593.60 € ;
- En 2024 nous avons cotisé à LOIR ET CHER ATTRACTIVITE, INITIATIVE LOIR ET CHER et DEV UP pour un montant de 6 300.00 € ;
- En 2024 la somme de 76 940.84 € a été remboursée au budget principal en compensation du temps passé par agent sur ECOPARC. En parallèle ECOPARC perçoit de la CCSE la somme de 59 050 € en compensation des locaux occupés par la CCSE mais également de la CET perçue par les entreprises d'Écoparc.
- Les recettes liées à la location des locaux, à la refacturation de la chaufferie bois et à l'affranchissement s'élèvent à 158 945.14 € contre 204 168.21 en 2023.
- Des écritures de cession ont été passées en 2024 pour la vente du bâtiment CIZEAU impactant les sections de fonctionnement (équilibre neutre en DF et RF) et d'investissement (RI) :
 - Terrain : + value de 42 013.80€
 - Bâtiment : + value de 95 377.50€

➤ Etat des emprunts en cours :

Budget annexe Développement économique Ecoparc

Opération de l'emprunt	montant emprunté	durée d'emprunt	Taux	Montant 2024			Remboursement - Loyer des entreprises en 2024	1ère échéance	Dernière échéance	Capital restant du au 31/12/2024
			%	Capital (Inv)	Intérêts (fonct)	Annuel				
Investissement Ecoparc*	700 000,00	15 ans	4,56	54 756,98 €	10 691,83 €	65 448,81 €	39 438,45 €	01/02/2012	01/06/2027	179 713,04 €
Atelier CMI	446 000,00	15 ans	0,93	29 686,38 €	2 180,58 €	31 866,96 €	26 555,76 €	02/02/2017	02/01/2032	218 367,93 €
Atelier relais BLMD	700 000,00	12 ans	0,83	58 333,32 €	2 965,52 €	61 298,84 €	64 308,00 €	02/07/2018	02/04/2030	320 833,42 €
Laboratoire d'Essai balistique	250 000,00	12 ans	0,98	20 519,16 €	1 664,98 €	22 184,14 €	18 377,40 €	09/04/2020	09/04/2031	149 376,32 €
TOTAUX	2 096 000,00 €			163 295,84 €	17 502,91 €	180 798,75 €	148 679,61 €			868 290,71 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement

On constate une amélioration du résultat de la section d'investissement qui passe de - 211 061.06 € à - 15 571.87€ qui s'explique entre autres par la cession du bâtiment CIZEAU vu précédemment mais également, peu d'investissements réalisés en 2024.

- Nous avons cédé gracieusement au SDIS une parcelle de terrain de 5734 m² afin d'y construire un centre de secours sur Ecoparc. Cette opération comptable est identifiée comme une subvention et apparait donc au compte 204413 pour 3 841.78 €.
- L'aide immobilière pour la micro-crèche de Millancay a également été versée à hauteur de 5001€ et une aide à l'apprentissage pour l'entreprise SSIPRES a également été versée pour 1000€.
- Les travaux d'installation d'un système de chauffage pour la crèche ont débuté et la somme de 11 788.31 € HT a été payée en 2024 sur un devis total de 40 061.04 € (lissage sur 3 ans).
- Les travaux d'aménagement de la voie d'accès pour le laboratoire d'essai balistique ont été effectués pour la somme de 7 800 € HT.
- Les recettes d'investissement se composent essentiellement des loyers pour la location-vente du laboratoire d'essai balistique pour 18 377.40 € (CEDREM – Loyer jusqu'en 2032) mais également des cessions BLMD et CMI pour 90 863.76 €.

Affectation du résultat du Budget annexe « Développement Economique Ecoparc » 2024 :

Affectation du déficit de fonctionnement reporté : 567 284,31 €

Affectation du déficit d'investissement reporté : 15 571,87 €

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF
2024 – Budget annexe RELAIS SERVICES PUBLICS**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de communes de la Sologne des Étangs.

Conçu par la communauté de Communes de la Sologne des Étangs, le Relais de Services Publics est un service intercommunal avec pour mission d'informer, de conseiller et de faciliter toutes les démarches administratives et professionnelles des particuliers.

Budget annexe RELAIS SERVICES PUBLICS

● *Compte administratif 2024*

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres), il présente les résultats comptables de l'exercice et il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2024 du budget annexe RELAIS SERVICES PUBLICS a été voté par le Conseil communautaire du 9 avril 2025.

Il se présente sous la forme suivante :

RELAIS SERVICES PUBLICS					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Compte	CA 2023	CA 2024		Charges rattachées
			Prévus	Réalisés	
002	Résultat de fonctionnement reporté	88 669,70 €	130 661,73 €	130 661,73 €	- €
011	Charges à caractère général	17 339,13 €	21 185,00 €	20 988,66 €	- €
012	Charges de personnel et frais assimilés	65 583,37 €	80 416,59 €	80 416,59 €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 972,50 €	15 202,06 €	15 202,06 €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	324,00 €	324,00 €	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		186 564,70 €	247 789,38 €		247 593,04 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Compte	CA 2023	CA 2024		Produits rattachés
			Prévus	Réalisés	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 754,34 €	13 754,34 €	13 754,34 €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	828,00 €	828,00 €	828,00 €	- €
74	Dotations et participations	35 228,97 €	226 951,04 €	45 293,80 €	- €
75	Autres produits de gestion courante	6 091,66 €	6 256,00 €	6 778,34 €	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		55 902,97 €	247 789,38 €		66 654,48 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024					-180 938,56 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	CA 2023	CA 2024	
			Prévus	Réalisés
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 754,34 €	13 754,34 €	13 754,34 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	1 000,00 €	- €
21	Immobilisations corporelles	2 831,98 €	1 000,00 €	661,04 €
23	Immobilisations en cours	- €	67 039,45 €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		16 586,32 €	82 793,79 €	14 415,38 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	CA 2023	CA 2024	
			Prévus	Réalisés
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	67 741,00 €	66 591,73 €	66 591,73 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 972,50 €	15 202,06 €	15 202,06 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	464,55 €	- €	108,44 €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	1 000,00 €	- €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		83 178,05 €	82 793,79 €	81 902,23 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	67 486,85 €
------------------------------------	--------------------

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les résultats sans report du budget annexe RSP passent d'un déficit de fonctionnement de - 41992.03€ en 2023 à -50 276.83 € en 2024.

- Cette différence s'explique notamment par une augmentation de la refacturation des charges de personnel passant ainsi de 65 583 € en 2023 à 80 416 € suite à la fin du contrat aidé de l'animatrice de la MSAP ;
- Les autres charges de fonctionnement enregistrent une hausse d'environ 3 000 € mais le résultat reporté grève la section de fonctionnement d'année en année ;
- Cette année nous avons perçu des recettes supplémentaires pour le FNADT, 45 000 € au lieu de 40 000 € prévus ;
- Les loyers relatifs au logement de la MSAP génèrent des recettes à hauteur de 6 778.34 €/an.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Seul une rampe d'accès a été payée cette année à hauteur de 661.04 € en investissement.

Affectation des résultats de l'année 2024 du budget annexe RELAIS SERVICES PUBLICS

Affectation du déficit de fonctionnement reporté : 180 938,56 €

Affectation à l'excédent d'investissement reporté : 67 486,85€

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF
2024 – Budget annexe ENVIRONNEMENT ET DECHETS**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de communes de la Sologne des Etangs.

La Communauté de communes de la Sologne des Etangs possède un budget annexe Environnement et déchets destinés à la gestion de la collecte des ordures ménagères sur son territoire.

Sur son territoire la Communauté de communes est divisé en deux syndicats de gestion des ordures ménagères :

- Le SIEOM de Mer qui regroupe les communes de DHUIZON, MILLANCAY, MONTRIEUX-EN-SOLOGNE, NEUNG-SUR-BEUVRON, VEILLEINS et VERNOU-EN-SOLOGNE
- Le SMICTOM DE Lamotte-Beuvron avec les communes de la FERTE BEAUHARNAIS, la MAROLLE EN SOLOGNE, MARCILLY-EN-GAULT, SAINT-VIATRE, VILLENY et YVOY LE MARRON

Budget annexe ENVIRONNEMENT ET DECHETS

● *Compte administratif 2024*

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres), il présente les résultats comptables de l'exercice et il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2024 du budget annexe Environnement et déchets a été voté par le Conseil communautaire du 9 avril 2025.

Il se présente sous la forme suivante :

Chapitre	Compte	CA 2023	CA 2024	
			Prévus	Réalisés
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 971,37 €	2 612,05 €	2 612,05 €
014	Atténuations de produits	1 040 942,32 €	1 064 830,52 €	1 064 830,52 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	131,59 €	131,59 €	131,52 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	4,92 €	4,92 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	78,98 €	95,05 €	- €
	SOUS TOTAL	1 046 124,26 €	1 067 674,13 €	1 067 579,01 €
23	Virement à la section d'investissement	- €	24 423,28 €	- €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 046 124,26 €	1 092 097,41 €	1 067 579,01 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	CA 2023	CA 2024	
			Prévus	Réalisés
002	Résultat de fonctionnement reporté	28 142,18 €	27 266,92 €	27 266,92 €
731	Fiscalité locale	1 045 249,00 €	1 064 830,49 €	1 086 895,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 073 391,18 €	1 092 097,41 €	1 114 161,92 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	46 582,91 €
------------------------------------	--------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	CA 2023	CA 2024	
			Prévus	Réalisés
23	Immobilisations en cours	- €	26 789,16 €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		- €	26 789,16 €	- €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	CA 2023	CA 2024	
			Prévus	Réalisés
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 102,70 €	2 234,29 €	2 234,29 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	131,59 €	131,59 €	131,52 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	24 423,28 €	- €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 234,29 €	26 789,16 €	2 365,81 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024			2 365,81 €	
-----------------------------	--	--	------------	--

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La gestion des déchets est déléguée à deux syndicats, le SIEOM de Mer et le SMICTOM de Nouan le Fuzelier. Cela représente pour 2024 un coût de 1 064 830.52 €.

En parallèle l'état nous reverse des fonds en fonction des taux annuels votés par le conseil communautaire obtenu à partir d'un ratio entre le produit attendu des deux syndicats et les bases d'imposition prévisionnelles transmises par l'état.

En 2024 l'état nous a reversé plus de produits qu'initialement prévus (+ 21 446.51 €) suite à un réajustement des bases prévisionnelles en sachant que c'est la taxe foncière qui établit le montant définitif de la TEOM.

CALCUL DE LA TEOM POUR 2024

SIEOM DE MER

Communes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
DHUIZON	1 214 242,00 €	11,30	137 232,60 €
MILLANCA Y	779 040,00 €	11,02	85 822,20 €
MONTRIEUX	580 208,00 €	12,65	73 384,20 €
NEUNG SUR BEUVRON	1 274 277,00 €	11,05	140 756,70 €
VERNOU	589 414,00 €	12,49	73 591,50 €
VEILLEINS	218 241,00 €	9,26	20 211,75 €
TOTAL			530 998,95 €

SMICTOM DE LAMOTTE

Communes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Zone unique	4 013 771,00 €	13,30	533 831,54 €
TOTAL			533 831,54 €

TOTAL SIEOM + SMICTOM	1 064 830,52 €
------------------------------	-----------------------

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Il n'y a pas eu en 2024 de dépense d'investissement

Affectation des résultats de l'année 2024 du budget annexe ENVIRONNEMENT ET DECHETS

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 46 582,91 €

Affectation à l'excédent d'investissement reporté : 2 365,81 €



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - Budget principal – Communauté de communes de la Sologne des Etangs

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ETANGS : BUDGET PRIMITIF 2025,

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 26 mars 2025.

Il peut être consulté sur simple demande à la CCSE aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

Les principaux projets de fonctionnement pour 2025 sont les suivants :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communautaires, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, **l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses** de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la CCSE à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ETANGS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Compte	BP 2025
		Prévus
011	Charges à caractère général	237 815,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	378 770,00 €
014	Atténuations de produits	1 215 440,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	271 620,80 €
65	Autres charges de gestion courante	1 877 111,38 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	100,00 €
SOUS TOTAL		3 981 857,18 €
023	Virement à la section d'investissement	2 559 712,80 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 541 569,98 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Compte	BP 2025
		Prévus
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 515 325,20 €
013	Atténuations de charges	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 445,25 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	239 968,23 €
73	Impôts et taxes	1 330 008,30 €
731	Fiscalité locale	909 339,00 €
74	Dotations et participations	543 474,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10,00 €
77	Produits spécifiques	- €
SOUS TOTAL		6 541 569,98 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 541 569,98 €

Les principales dépenses de fonctionnement sur 2025 sont les suivantes :

- Reconduction de la politique de destruction des nids de frelons asiatiques : 4 000 €
- Etude relative à la prise de compétence de l'eau et l'assainissement :
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage : 3 720 € (Solde sur 18 912 € de marché)
 - Mission de maîtrise d'œuvre : 48 480€ (Solde sur une mission de 95 520€)
- Transport à la demande : 3 000€
- Réparation du chauffage de la maison du cerf à Villeny : 2 604,34 €
- Cotisations : 42 000€ (GIP RECIA – Observatoire - Val de Loire numérique - Pays de Grande Sologne etc...)
- Charges de personnel : 378 770 €
- Attribution de compensation : 483 400 €
- FNGIR : 719 040 €
- Dotations aux amortissements : 271 620,80 €
- Indemnités des élus : 61 000 €
- Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privés : 66 000 € (Centre de loisirs - Maison du Cerf - ADT - Tsigane habitat - Musique - Millan cyclisme)
- Aides BAFA : 1 000 €
- Subvention organismes publics divers : 10 000 € (Dispositif Petite ville de demain : 5 000 € + subvention au CIAS : 5 000 €)
- GEMAPI : 61 384 €

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2024 sont les suivants :

- Taux de cotisation foncière des entreprises : 20,16%
- Taux pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,32%
- Taux pour la taxe d'habitation additionnelle (résidence secondaire) : 9.41%

Les principales recettes de fonctionnement inscrites au budget :

Report de l'excédent de fonctionnement : 3 515 325 20 €

- Amortissement des subventions : 3 445,25 €
- Remboursement du temps passé par agent sur les budgets annexes : 225 355,23 €
- Remboursement par les communes du module GIP RECIA : 14 613 €
- Taxe de séjour : 47 000 €
- Ressources fiscales : 2 461 456 € sans le FPIC
- Subvention de l'agence de l'eau pour le transfert de compétence eau et assainissement : 23 840 € (Reste à percevoir sur 47 680 € de subvention)
- DDAD pour le transfert de compétence eau et assainissement : 11 400 €

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES COMMUNES PREVUES POUR 2025

COMMUNE	ATTRIBUTIONS PROVISOIRES 2025 en €
DHUIZON	61 859,78 €
LA FERTE BEAUHARNAIS	10 781,58 €
LA MAROLLE EN SOLOGNE	13 003,44 €
MILLANCAY	41 230,24 €
MONTRIEUX EN SOLOGNE	- 2 479,15 €
NEUNG SUR BEUVRON	102 659,03 €
SAINT VIATRE	37 384,59 €
VEILLEINS	- 1 234,15 €
VERNOU EN SOLOGNE	166 562,68 €
VILLENY	42 407,87 €
YVOY LE MARRON	2 492,36 €
MARCILLY EN GAULT	4 973,76 €
TOTAL	479 642,03 €

La section d'investissement en 2025 :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

Le budget d'investissement de la CCSE regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Reste à réaliser	BP 2025
			Prévus
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	3 445,25 €
20	Immobilisations incorporelles	82 515,05 €	21 480,00 €
204	Subventions d'équipement versées	220 936,82 €	276 653,74 €
21	Immobilisations corporelles	8 727,60 €	253 800,00 €
23	Immobilisations en cours	- €	2 999 323,97 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		312 179,47 €	3 554 702,96 €
			3 866 882,43 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Reste à réaliser	BP 2025
			Prévus
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	841 536,83 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	271 620,80 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	44 285,00 €
13	Subventions d'investissement	51 887,00 €	86 500,00 €
27	Autres immobilisations financières	- €	11 340,00 €
SOUS TOTAL		51 887,00 €	1 255 282,63 €
021	Virement de la section de fonctionnement		2 559 712,80 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		51 887,00 €	3 814 995,43 €
			3 866 882,43 €

Les principales dépenses d'investissement inscrites au budget :

- Amortissement des subventions : 3 445,25 €
- Travaux de mise aux normes pour la recyclerie 1000 & 1 PARTAGES dans l'ancien Ehpad de la VILLA DES FLEURS à Neung-sur-Beuvron :
 1. Travaux : 216 357,67 €
 2. Contrôle technique et SPS : 8 727,60 €
 3. Maitrise d'œuvre : 19 080 €
- PLUI : 79 915,05 €
- Fonds de concours : 239 000 € + 220 936,82 € de reste à réaliser soit un total de 459 936,82 €
- Remplacement du serveur de la Communauté de communes : 27 114 €
- Afin d'équilibrer la section d'investissement une enveloppe de 2 999 323,97 € est prévue au chapitre 23
- Réparation du chauffage de la maison du cerf à Villeny : 2 604.34 € TTC

Les principales recettes d'investissement inscrites au budget :

Report de l'excédent d'investissement : 841 536,83 €

- Dotation aux amortissements : 271 620,80 €
- FCTVA : 44 285 €

- Subventions pour les travaux de mise aux normes pour la recyclerie 1000 & 1 PARTAGES :
 - ⇒ Région (CRST) : 86 500 €
 - ⇒ Etat (DETR) : 45 096 €
- Refacturation des frais du PLUI de Dhuizon à Cabane Nature : 11 340 €
- Subvention pour la réfection du tennis de Marcilly-en-Gault : 6 791 € (Investissement de 53 723 € payé en 2024)



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - Budget ECOPARC – Communauté de communes de la Sologne des Etangs

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ETANGS : BUDGET PRIMITIF ECOPARC 2025

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il peut être consulté sur simple demande à la CCSE aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible
- de se présenter comme un budget de transition ; la nouvelle équipe présentera son projet politique et amendera cet acte par Décision modificative.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

Les principales dépenses de fonctionnement pour 2025 sont les suivantes :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communautaires, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, **l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses** de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la CCSE à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Compte	BP 2025
		Prévus
002	Résultat de fonctionnement reporté	567 284,31 €
011	Charges à caractère général	172 850,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	73 529,93 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	177 947,05 €
65	Autres charges de gestion courante	2 000,88 €
66	Charges financières	14 043,50 €
67	Charges spécifiques	500,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 000,00 €
SOUS TOTAL		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 009 155,67 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Compte	BP 2025
		Prévus
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 494,91 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	65 050,00 €
74	Dotations et participations	733 160,76 €
75	Autres produits de gestion courante	163 450,00 €
77	Produits spécifiques	- €
SOUS TOTAL		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 009 155,67 €

Les principales dépenses de fonctionnement inscrites au budget :

Report du déficit de fonctionnement : 567 284,31 €

- Une enveloppe de 35 000 € est prévue pour l'électricité, 26 000 € pour l'achat de combustibles et 36 000 € pour les taxes foncières
- Remplacement de la signalétique par la mise en place de plaques aimantées extérieures : 10 000 € HT
- Remplacement du régulateur des pompes du bassin de rétention à l'entrée d'Ecoparc : 1 996,01 € HT + contrat d'entretien : 780 € HT/an
- Remplacement des extincteurs avec maintenance et vérification de l'existant (château, plateforme, atelier relais et chaufferie bois) : 2 116 € HT
- Entretien et réparation du tracteur et du camion : 3 466 € HT
- Travaux de dessouchage suite à l'abattage des arbres : 750 € HT
- Réparation suite à dégât des eaux dans le duplex : 1 472,04 € HT (Prise en charge par l'assurance totale ou partielle)
- 73 529,93 € sera reversé au budget principal pour la compensation du temps passé par agent sur ce budget
- Les dotations d'amortissements représentent une enveloppe de 177 947,05 €
- Les intérêts d'emprunt sont inscrits à hauteur de 14 043,50 €

Les principales recettes de fonctionnement inscrites au budget :

- Amortissement des subventions : 47 494,91 €
- Les revenus des immeubles englobant les loyers, les locations de cave et les domiciliations représentent un estimatif de 148 690 € de recettes
- Refacturation de la chaufferie bois pour 14 760 €
- 6 000 € sont prévus au titre de la refacturation de l'affranchissement et de la taxe foncière

- Le remboursement par le budget principal afin de compenser les loyers des locaux occupés par le personnel de la CCSE ainsi que la CVAE des entreprises d'ECOPARC sera de 59 050€

La section d'investissement en 2025 :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

Le budget d'investissement d'ECOPARC regroupe :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Reste à réaliser	BP 2025
			Prévus
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	15 571,87 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	47 494,91 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 641,10 €	177 271,09 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	3 000,04 €	21 840,49 €
23	Immobilisations en cours	- €	36 041,11 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		6 641,14 €	298 219,47 €
			304 860,61 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Reste à réaliser	BP 2025
			Prévus
024	Produits des cessions d'immobilisations	- €	5 236,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	177 947,05 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €
3	Subventions d'investissement	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	30 813,80 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	90 863,76 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		- €	304 860,61 €
			304 860,61 €

Les principales dépenses d'investissement inscrites au budget :

Report du déficit d'investissement : 15 571,87 €

- L'amortissement des subventions pour 47 494,91€
- Remboursement du capital de l'emprunt à hauteur de 166 271,09 €
- Remplacement du système de chauffage-climatisation de la crèche (2^{ème} phase) : 14 840,53 € HT
- Afin de permettre l'équilibre du budget une enveloppe de 36 041,11 € est inscrite au chapitre 23 et une enveloppe de 10 000 € au chapitre 21

Les principales recettes d'investissement inscrites au budget :

- Les dotations aux amortissements sont prévues pour un montant de 177 947,05 €
- Les loyers de la location-vente pour le laboratoire d'essai balistique représentent la somme de 19 813,80 €
- La vente d'une parcelle à l'entreprise BLM sera inscrite pour 5 236 € (Produits des cessions d'immobilisations)
- Les ventes à terme de CMI et de BLMD représentent la somme de 90 863,76 €

RAPPEL DES EMPRUNTS D'ECOPARC

Budget annexe Développement économique Ecoparc

Opération de l'emprunt	montant emprunté	durée d'emprunt	Taux	Montant 2024			Remboursement - Loyer des entreprises en 2024	1ère échéance	Dernière échéance	Capital restant du au 31/12/2024
			%	Capital (Inv)	Intérêts (fond)	Annuel				
Investissement Ecoparc*	700 000,00	15 ans	4,56	54 756,98 €	10 691,83 €	65 448,81 €	39 438,45 €	01/02/2012	01/06/2027	179 713,04 €
Atelier CMI	446 000,00	15 ans	0,93	29 686,38 €	2 180,58 €	31 866,96 €	26 555,76 €	02/02/2017	02/01/2032	218 367,97 €
Atelier relais BLMD	700 000,00	12 ans	0,83	58 333,32 €	2 965,52 €	61 298,84 €	64 308,00 €	02/07/2018	02/04/2030	320 833,41 €
Laboratoire d'Essai balistique	250 000,00	12 ans	0,98	20 519,16 €	1 664,98 €	22 184,14 €	18 377,40 €	09/04/2020	09/04/2031	149 376,32 €
TOTAUX	2 096 000,00 €			163 295,84 €	17 502,91 €	180 798,75 €	148 679,61 €			868 290,71 €



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - Budget DECHETS – Communauté de communes de la Sologne des Etangs

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ETANGS : BUDGET PRIMITIF DECHETS 2025

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il peut être consulté sur simple demande à la CCSE aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible
- de se présenter comme un budget de transition ; la nouvelle équipe présentera son projet politique et amendera cet acte par Décision modificative.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

Les principaux projets de fonctionnement pour 2025 sont les suivants :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communautaires, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, **l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses** de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la CCSE à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Compte	BP 2025
		Prévus
011	Charges à caractère général	20 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 126,05 €
014	Atténuations de produits	1 087 363,08 €
022	Dépenses imprévues	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
65	Autres charges de gestion courante	- €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	100,00 €
SOUS TOTAL		1 117 589,13 €
23	Virement à la section d'investissement	16 356,86 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 133 945,99 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Compte	BP 2025
		Prévus
002	Résultat de fonctionnement reporté	46 582,91 €
731	Fiscalité locale	1 087 363,08 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 133 945,99 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Compte	BP 2025
		Prévus
23	Immobilisations en cours	18 722,67 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		18 722,67 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Compte	BP 2025
		Prévus
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 365,81 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	16 356,86 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		18 722,67 €

Le budget ENVIRONNEMENT ET DECHETS se compose essentiellement du paiement au SIEOM et au SMICTOM de la redevance des ordures ménagères. En parallèle les recettes nous sont versées par l'état. Le tableau ci-dessous indique le calcul de la TEOM pour 2025.

Le calcul des taux respectifs de la TEOM pour 2025 est le suivant :

CALCUL TEOM 2025

SIEOM DE MER

Communes	Bases prévisionelles	Taux	Produits attendus
DHUIZON	1 236 075,00 €	11,44	141 383,16 €
MILLANCAY	804 040,00 €	10,98	88 269,24 €
MONTRIEUX	595 703,00 €	12,86	76 623,36 €
NEUNG SUR BEUVRON	1 298 926,00 €	11,49	149 219,64 €
VERNOU	601 558,00 €	11,80	70 963,68 €
VEILLEINS	227 085,00 €	8,77	19 917,72 €
TOTAL			546 376,80 €

SMICTOM DE LAMOTTE

Communes	Bases prévisionelles	Taux	Produits attendus
Zone unique	4 247 204,00 €	12,74	540 986,28 €
TOTAL			540 986,28 €

TOTAL SIEOM + SMICTOM	1 087 363,08 €
------------------------------	-----------------------

Les principales dépenses de fonctionnement inscrites au budget :

- Syndicats de traitement des ordures ménagères (SIEOM et SMICTOM) : 1 087 363,08 €
- Remboursement des salaires au budget principal : 10 126,05 €

Les principales recettes de fonctionnement inscrites au budget :

Report de l'excédent de fonctionnement : 46 582,91 €

- Recettes attendues de l'Etat : 1 087 363,08 €

Les principales dépenses d'investissement inscrites au budget :

▪ Afin d'équilibrer la section d'investissement, une enveloppe de travaux de 18 722,67 € est inscrite

Les principales recettes d'investissement inscrites au budget :

Report de l'excédent d'investissement : 2 365,81 €

La section d'investissement en 2025 :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRES

Report de l'excédent d'investissement : 2 234,29€

Aucun investissement n'est prévu pour ce budget, la section d'investissement inclut seulement un amortissement.